

COMMUNE DE SERRES SUR ARGET

Compte-rendu du Conseil municipal du 23 octobre 2017 à 20h00 réuni en session ordinaire

Étaient présents :

Mr Alain Garnier, Maire
Mme Annabel Augustin, 1^{ère} adjointe
Mr Thierry Torrès, 2^e adjoint
Mme Eva Bieth, conseillère municipale
Mme Camille Haumont, conseillère municipale
Mme Marie-Cécile Rivière, conseillère municipale
Mme Fanny Kuhnt, conseillère municipale
Mr Didier Maury, conseiller municipal
Mr Antoine Domanec, conseiller municipal
Mme Paulette Portet, conseillère municipale
Mr Michel Andolfo, conseiller municipal
Mme Françoise Bauzou, conseillère municipale
Mr Raphaël Genz, conseiller municipal
Mr Kévin Carbonne, conseiller municipal
Mr Jacques Vu-Van, conseiller municipal

Mme Eva BIETH est nommée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6/10/2017

Le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATION MODIFICATIVE SUR LES FRAIS DE GARDERIE DE LA DELIBERATION PORTANT LE N°2014-46

La délibération N° 2014-46 relative aux frais de scolarité, aux tarifs de garderie et de cantine n'est pas assez précise sur la partie « frais de garderie ». Il est proposé de prendre une nouvelle délibération relative uniquement au tarif des frais de garderie périscolaire, applicable dès le mois de novembre 2017.

Aussi, les tarifs proposés sont les suivants, sans distinction de la domiciliation des enfants concernés : ils sont dus dès que l'enfant bénéficie du service de garderie, quel que soit la durée de sa présence :

Nombre d'enfants	TARIFS APPLICABLES au 1er novembre 2017
1 enfant scolarisé à l'Ecole Lakanal de Serres-sur-arget	1 euro par jour, dans la limite de 16 euros par mois
2 enfants scolarisés à l'Ecole Lakanal de Serres-sur-arget	1 euro par jour, et par enfant, et dans la limite de 24 euros par mois pour les 2 enfants
3 enfants et plus à l'Ecole Lakanal	1 euro par jour, et par enfant, dans la limite de 30 euros

de Serres-sur-arget	par mois pour l'ensemble des enfants
---------------------	--------------------------------------

Le Conseil approuve à l'unanimité le nouveau tarif des frais de garderie.

III – RECRUTEMENT D'UNE ATSEM ET D'UN AGENT EN CHARGE DU PÉRISCOLAIRE

Actuellement, 2 ATSEM travaillent à l'école de Serres, celles-ci sont en contrat à durée déterminée qui s'achève le 22 décembre 2017. Les enfants de l'école ont besoin de stabilité et de repère en matière de personnel les encadrant.

Les postes d'ATSEM et d'agent technique sont déjà créés et vacants

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. La suppression du poste d'agent technique
2. La création d'un poste d'agent d'animation en 0.7 ETP annualisé
3. Recrutement de l'ATSEM en 1ETP annualisé.

Le Conseil approuve à l'unanimité la suppression du poste d'agent technique et la création du poste d'agent d'animation à 0,7 ETP annualisé.

IV – DELEGATION AU MAIRE POUR PROCEDER AUX FORMALITES NECESSAIRES ET AFFÉRENTES À CE RECRUTEMENT

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- De demander au Maire de procéder aux formalités nécessaires à ces 2 recrutements pour la rentrée de janvier 2018.
- Et si un ou 2 recrutements sont infructueux, d'autoriser le Maire à pourvoir à ces postes par voie de CDD.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à procéder au recrutement d'un ATSEM et d'un agent d'animation.

V – ELECTIONS DES DELEGUES AUPRES DES DIFFERENTS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La commune est représentée dans un certain nombre d'instances ou organismes : il s'agit de désigner les conseillers municipaux qui représenteront la commune à ces différents instances et organismes.

Mr le Maire donne lecture des personnes déjà candidates et demande si d'autres conseillers veulent se porter candidats.

Organisme	Délégués de la commune
-----------	------------------------

SDE09	Antoine titulaire Marie-Cécile suppléante
PNR des Pyrénées ariégeoises	Thierry titulaire Eva suppléante
Affaires militaires	Thierry titulaire Annabel : suppléante
AFP	Alain titulaire Michel suppléant
SMCG	Françoise titulaire Jacques suppléant

Le Conseil approuve à l'unanimité la désignation de ses délégués aux organismes , le SDE09, le PNR des Pyrénées ariégeoises, les affaires militaires, l'Association foncière pastorale et le SMCG, selon le tableau ci-dessus.

VI – LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES ORGANISATIONS/INSTITUTIONS PRIVÉES OU PUBLIQUES ET LES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

Le maire explique que les différentes salles communales sont louées à diverses structures publiques et privées. Il propose que la grande salle de la salle polyvalente soit louée 300 euros par jour / soirée aux organismes publics et privés avec une caution de 1 000 euros.

Il propose que par exception, cette grande salle puisse être louée à titre gratuit aux partenaires privilégiés de la commune

Le Conseil approuve à l'unanimité:

- **le nouveau tarif de 300 euros par jour/soirée pour la location de la grande salle de la salle polyvalente aux organismes publics et privés, avec le dépôt d'une caution de 1 000 euros;**
- **d'autoriser le Maire à louer à titre gratuit la grande salle aux partenaires privilégiés de la commune.**

VII – MISE EN CONFORMITÉ D'UNE PARTIE DES ACCÈS À LA SALLE POLYVALENTE

Le changement de ces portes permettra également de faire venir des animations.

Mr Thierry Torres à la demande du conseil municipal, fait lecture des 4 devis :

- Pauly: devis d'un montant de 5028 €
- Pibolou: devis d'un montant de 7680 €
- Morere: dans un souci de privilégier les artisans locaux, devis d'un montant de 5920,20 €
- De Caras Pena: devis d'un montant de 4918.61€.

Le mieux disant est le devis de De Caras Pena pour un montant de 4918.61€.

Le Conseil autorise à l'unanimité, le Maire à procéder à l'achat de deux portes battantes répondant aux normes de sécurité et à leur pose.

VIII – ANNULATION DE L'ALINÉA CONCERNANT LE COMITÉ REDACTIONNEL DU SITE INTERNET DE LA DELIBERATION N°2016-59

La délibération n°2016-59, prise par l'ancienne municipalité, acte la création d'un site internet pour la commune et désigne le nom des personnes composant le comité rédactionnel. Ces membres ne sont plus conseillers municipaux.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'annulation de l'alinéa de la délibération N°2016-59 relatif à la désignation des membres du comité rédactionnel du site internet.

IX – CONSTITUTION D'UN NOUVEAU COMITÉ DE RÉDACTION DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner comme membres du comité rédactionnel en charge du site internet, les membres de la commission Communication, désignées lors du Conseil Municipal du 6 octobre 2017

Le Conseil approuve à l'unanimité, la liste des membres composant le comité rédactionnel du futur site internet de la commune, à savoir:

- **Mr Thierry Torres, Mr Kevin Carbonne, Mr Antoine Domanec, Mr Didier Maury, Mr Michel Andolfo, Mme Eva Bieth, Mme Camille Haumont et Mme Marie-Cécile Rivière.**

X – ELABORATION D'UNE PROCÉDURE DE DÉMARCHE ADMINISTRATIVE EN VUE DE L'ACQUISITION DE DIFFÉRENTES PARCELLES POUR LA CRÉATION D'UN CHEMIN COMMUNAL A BALMAJOU

La mairie a reçu une proposition d'un habitant de Balmajou, pour vendre à la mairie une partie de sa parcelle sur laquelle passe une voie goudronnée reliant une voie communale arrivant à l'ancienne école de Balmajou à la voie communale centrale du hameau.

Ce dernier propose de procéder au bornage de cette partie de parcelle qui est d'environ 20 m² à ses frais et de la vendre à la commune pour 10 euros. La mairie a reçu une attestation du notaire de ce citoyen, qui indique avoir été sollicité pour effectuer l'acte de vente.

Cette voie n'est pas communale, qu'elle traverse 8 parcelles (dont 2 appartenant à la commune). Elle est utilisée pour se déplacer dans le village et vers l'extérieur du village par tous. La canalisation d'eau potable passe également sur cette voie.

Des conflits sont apparus sur l'utilisation de cette voie et une décision de justice est en attente. La commune est en possession du rapport d'expertise qui a été rendu.

Le Conseil approuve à l'unanimité :

- **la décision de créer un chemin communal reliant l'ancienne école de Balmajou à la voie centrale de Balmajou,**
- **la décision d'acquérir les 6 terrains concernés par cette voie,**
- **la décision d'autoriser Mr le Maire à lancer la procédure d'acquisition des parties de parcelles non bâties sur lesquelles passe cette voie auprès des différents propriétaires,**
- **la décision d'autoriser Mr le Maire de signer l'acte de vente concernant la partie de parcelle pour 10 euros avec son propriétaire, les frais de bornage étant payés par ce dernier.**
- **la décision d'autoriser Mr le Maire à entamer toutes les démarches nécessaires pour la création du chemin communal.**

XII – QUESTIONS DIVERSES

1/ Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il va procéder à la titularisation de Mme Nadine Capella. Il établira un arrêté individuel de titularisation.

2/ Mr Torres informe le conseil municipal que l'école nécessite de l'investissement dans du matériel informatique. Il est donc envisagé d'équiper l'école de deux ordinateurs portables, d'un écran de télévision. Il serait souhaitable de fournir un vidéoprojecteur et de réparer le Tableau interactif actuellement en place.

3/ Mr Raphael GENZ se porte parole pour Mr Patrice PIQUEMAL, directeur de l'école: Mr PIQUEMAL a prévu un cycle Golf avec ses élèves et sollicite auprès de la municipalité, l'utilisation du stade. Il faudra procéder à sa tonte.

4/ Des habitants de la commune se sont manifestés pour participer aux différentes commissions extra-communales.

5/ Mr Le Maire rappelle les évènements suivants :

- Le samedi 28 octobre est organisée la Fête de Sigalot.
- Dimanche 29 octobre L'inauguration du parcours BMX dès 10h30 avec auberge espagnole., le service technique étant en train de préparer le site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.